

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF SUR ISERE DU 2 MARS 2010

L'an deux mil dix, et le deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 22 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PATOUILLARD, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 24

Présents : PATOUILLARD Philippe, VACHER Claude, LONGUEVILLE Dominique, COMTE Robert, LEBOUCHARD-NEEL Christelle, CHATRENET Pierre, GIRON Daniel, CHAPELLE Christine, ROBIN Jean-Marc (retard), DESROCHE Christian, PERRIN-ROLIN Véronique, POMARET Nathalie, GENDRE Patricia, ROBIN Laurence, BRENIER Yves, TROULLIER Philippe, REDON Jean-Marc (retard), ASTIER Mélanie (retard), JUNILLON Xavier, DOELSCH Christine, ROCH Gérard, PERRET Jean-Paul, VASSY Frédéric, COMBET Marie-Pierre.

Pouvoirs :

Nicole BADIN a donné pouvoir à Christelle LEBOUCHARD NEEL
Emilie LAUNEY a donné pouvoir à Philippe TROULLIER
Carole PUZIN a donné pouvoir à Marie-Pierre COMBET

QUORUM

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales est remplie.

DEBAT PUBLIC

- Reprise des lotissements privés dans le domaine public : cela implique que le cahier des charges communal soit respecté par les lotisseurs.

Claude VACHER précise que le cahier des charges qui vient d'être défini sera remis aux lotisseurs lors des dépôts de demandes de lotir.

- Ordures ménagères : certains administrés demandent des poubelles individuelles, ainsi que des conteneurs pour les déchets papiers et plastiques.

Daniel GIRON précise que la Communauté de Communes n'envisage pas de mettre à disposition des administrés des poubelles individuelles. La volonté est plutôt de regrouper les conteneurs pour réduire les coûts de collecte. Cette année, elle souhaite mettre l'accent sur le tri sélectif : une tonne de déchets triée coûte la moitié du prix d'une tonne non triée.

- Soirée théâtre : il y a eu des actes de vandalisme sur le parking, Les caméras de surveillance ont-elles fonctionné ?

Philippe PATOUILLARD indique que les caméras ont fonctionné, mais elles n'ont pas permis d'identifier les contrevenants. Les images sont consultables uniquement par les gendarmes, l'agent de police municipale, le Maire en tant qu'officier de police judiciaire.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Véronique PERRIN-ROLIN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Désigne Véronique PERRIN-ROLIN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Unanimité

Arrivée de Jean-Marc REDON à 20h23 et de Jean-Marc ROBIN à 20h25

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve le compte rendu du 22 janvier 2010.

Unanimité

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Décision 2010/03 : Décision de céder le camion RENAULT immatriculé 4317 RA 26, sans procès verbal de contrôle technique et pour pièces détachées, à la Mairie de SOYONS, sis 75 rue Vincent d'Indy 07130 SOYONS, pour un montant de 500€

Décision 2010/04 : Décision de céder six pneus neige cloutés et un jeu de chaîne pour camion RENAULT à la Communauté de Communes Rhône Crussol, sis 1278 rue Henri Dunant BP 249 07502 GUILHERAND GRANGES Cedex, pour un montant de 600 €

Décision 2010/05 : Décision d'approuver l'avenant n° 1 au marché « Conception, mise en page et impression du Châto info », relatif au bordereau de prix complémentaire pour une impression du Châto Info sur papier recyclé aux tarifs suivants :

- Magazine 20 pages : 1419,25 €HT
- Magazine 24 pages : 1649, 10 €HT
- Magazine 40 pages : 3095,75 €HT
- Magazine 44 pages : 3191,40 €HT

Décision 2010/06 : Décision de reconduire le marché « Conception, mise en page et impression du magazine Châto Info » avec l'Imprimerie du Centre (IDC), 10 place du Taurobole, 26600 Tain l'Hermitage pour la durée de un an.

Arrivée de Mélanie ASTIER à 20h35

2010/14. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Dans les communes de plus de 3500 habitants, un débat a lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci (conformément à l'article L2312-1 du CGCT).

Le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations 2010 pour le budget de la commune.

Budget principal

Philippe PATOILLARD présente le budget principal.

Le budget 2010 a été conçu pour limiter au maximum la hausse des dépenses.

Les réserves sont regroupées dans le compte « dépenses imprévues » pour une meilleure transparence et lisibilité.

Il est envisagé de mettre en place des tickets restaurants à compter de juillet pour le personnel communal. Le coût est estimé à 10 000 € en 2010.

Il est également projeté de mettre en place des primes afin de pouvoir, récompenser un effort particulier, une action remarquable réalisée au cours de l'année : 10 000 € budgétisés en 2010, pas forcément attribué en totalité. Cette prime annuelle ne sera pas reconductible automatiquement.

Il est envisagé le passage au gaz de ville pour les bâtiments communaux. Les investissements seront amortis dans l'année pour le gymnase. Cela est à vérifier pour le multi accueil et le centre de loisirs. Cela sera plus coûteux pour la salle des fêtes car il faudra peut-être changer la chaudière (étude en cours).

La première tranche du complexe sportif sera réalisée en 2010.

Débat sur le budget principal :

Philippe PATOILLARD explique que la commune de Châteauneuf est considérée comme potentiellement riche dans les analyses financières, de ce fait les subventions perçues sont faibles.

Les bases d'imposition établies en 1970 sont à Châteauneuf inférieures à celles des communes voisines. Dans un souci d'équité, une révision des classes 6 7 8 a été lancée par les services fiscaux pour notamment prendre en compte les maisons anciennes rénovées mais jamais réévaluées. L'étude sera présentée à la commission communale des impôts directs.

Une étude en cours porte sur les piscines. Celles dont la déclaration a été oubliée lors de leur mise en place seront régularisées le cas échéant.

Il n'y a pas de questions, les conseillers ont apprécié la clarté de la présentation mise en forme par les services administratifs. L'analyse présentée est partagée par tous.

Le vote aura lieu sur les taux le 26 mars lors de l'adoption du budget.

Débat sur la proposition de taux des impôts locaux :

Exposé de Philippe PATOILLARD.

La commune doit de plus en plus compter sur elle-même, les aides sont en diminution.

Les impôts perçus par la commune sont : la taxe d'habitation, les taxes foncières bâti et non bâti.

Une évolution raisonnable et nécessaire s'élève de 3 à 5% par an, similaire à l'évolution constatée ces dernières années, en dehors des années d'élections municipales (0%).

Compte tenu de la conjoncture actuelle, où les particuliers et les entreprises subissent la crise économique, il faut limiter la hausse, donc ne pas proposer l'augmentation qui serait nécessaire. La crise touchant tout le monde, l'effort sera réparti sur l'ensemble des contribuables.

Cependant, il faut plutôt prévoir une augmentation modérée pour la taxe d'habitation et le foncier non bâti. Chacun préférerait qu'il n'y ait pas de hausse de ces taux, mais ce ne serait pas responsable. La commission finances propose une revalorisation de 2%.

Pour le foncier bâti, qui concerne l'ensemble des propriétaires particuliers et entreprises, la commission propose une majoration de 3%.

Daniel GIRON est plutôt favorable à une hausse de 4% plutôt que 3% sur le foncier bâti. C'est un patrimoine, le locataire ne paie pas cette taxe, c'est le propriétaire.

Christelle LEBOUCHARD NEEL propose 2% partout compte tenu de la situation économique difficile.

Jean-Marc REDON rejoint la position de Daniel GIRON : on risque de devoir augmenter plus les années suivantes si on prend du retard.

Véronique PERRIN ROLIN estime que les chiffres sont incontournables, il faut faire une hausse raisonnable, c'est un compromis.

Christian DESROCHE rappelle qu'il faut bien prendre en compte la crise actuelle, 2% serait un compromis raisonnable cette année et acceptable par tous.

Claude VACHER pense qu'il ne faut pas se bercer d'illusions, les années à venir ne seront pas forcément meilleures sur le plan économique.

Christian DESROCHE précise qu'il faut donc faire des économies pour atténuer les augmentations pendant la crise.

Philippe PATOILLARD indique que préparer l'avenir a un coût au début pour lancer les actions qui permettront des économies ultérieurement, comme le passage au gaz de ville pour les bâtiments communaux.

Yves BRENIER rappelle que les frais de personnel augmentent régulièrement de manière incompressible, même sans recrutement nouveau et que cette hausse doit être absorbée.

L'ensemble des conseillers approuve la proposition d'augmenter les taux des impôts comme suit :

Taxe d'habitation et Foncier non bâti : 2%

Foncier bâti : 3%

Jean -Marc REDON s'abstient car il souhaite une augmentation plus importante sur le Foncier Bâti (4%).

Abstention de Gérard ROCH, Christine DOELSCH, Jean-Paul PERRET, Frédéric VASSY, Marie-Pierre COMBET et Carole PUZIN (pouvoir).

Jean-Paul PERRET, Gérard ROCH et Frédéric VASSY précisent que la proposition d'augmentation ne les choque pas et reste raisonnable.

Budget Assainissement

Philippe PATOILLARD présente le budget assainissement.

Claude VACHER précise que le diagnostic de l'état du réseau est en cours. Les premiers résultats montrent un mauvais état. Il y a des problèmes de conception qui entraînent des détériorations à l'usage. Des travaux impératifs de réparation et de mise aux normes du réseau (séparatif rue des Remparts notamment) devront être réalisés prochainement.

Philippe PATOILLARD rappelle que la loi impose que le service assainissement soit financé par la facturation à l'utilisateur du coût réel du service. Il est interdit de financer ce service par les impôts. Il n'y a actuellement pas de réserve, ne serait-ce que pour le curage des lagunages, à faire tous les dix ans (60 000 €/par site). Une hausse de la redevance est inéluctable pour les années à venir.

Une étude sera faite pour calculer les investissements à effectuer et déterminer quelle redevance est nécessaire pour les financer, ainsi que la période de réalisation.

Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2010.

2010/15. CANTINE SCOLAIRE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Considérant les résultats du bilan de l'année 2009 présenté par l'association Cantine Scolaire,
Considérant l'accord intervenu entre le Président de l'association Cantine scolaire et la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- d'allouer à l'association cantine scolaire une subvention d'un montant de 22 000 €,

- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

Unanimité

2010/16. COMMUNE DE BOURG DE PÉAGE – CONVENTION POUR LE RACCORDEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET LE TRAITEMENT DES EFFLUENTS LIEE AUX INVESTISSEMENTS

Considérant que le périmètre d'assainissement de l'agglomération Romano-Péageoise a été fixé en 1997 et comprenait notamment la commune de Châteauneuf sur Isère,

Considérant dès lors que la Ville de Bourg de Péage a pris en compte dans le dimensionnement de ses réseaux et ouvrages annexes au centre d'assainissement (postes de refoulement, bassin tampon et bassin d'orage) les effluents de la commune,

Considérant que les réseaux de transit ont été mis en service et qu'il s'agit désormais de répercuter à la commune sa quote-part de participation aux charges d'investissement,

Considérant dès lors qu'il convient de conclure une convention afin de définir les conditions financières de raccordement du réseau des eaux résiduaires de Châteauneuf sur Isère au collecteur de Bourg de Péage et à la station d'épuration de Romans,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- d'approuver la convention ayant pour objet de définir les modalités à caractère financier et juridique que les parties s'engagent à respecter et fixant à 11 185 € la participation de la commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Unanimité

2010/17. ACQUISITION DE TERRAIN – RUE DES CHENES

Considérant la commune entretient depuis plusieurs années la rue des Chênes,

Considérant la délibération en date du 27 mars 2008, autorisant le classement de la rue des Chênes (correspondant aux parcelles YI 135, 135 et 378) dans le domaine public,

Considérant la volonté des propriétaires de céder à titre gratuit à la commune les parcelles suivantes :

- Parcelle YI 135 propriété de l'indivision Madame Eliane BOZON, Madame Céline BOUCABELLE, Madame Claire BIRON et Monsieur Jean Marc VACHER d'une surface totale de 469 m²,
- Parcelle YI 136 propriété de l'indivision Madame Eliane BOZON Madame Céline BOUCABELLE, Madame Claire BIRON et Monsieur Jean Marc VACHER d'une surface totale de 234 m²,
- Parcelle YI 378 propriété de Madame Céline BOUCABELLE, Madame Claire BIRON et Madame Eliane BOZON pour une surface totale de 150 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- de procéder à l'acquisition des dites parcelles,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Unanimité

2010/18. CESSION DE TERRAIN – QUARTIER « LA GARE »

Considérant la délibération en date du 18 décembre 2009, autorisant le déclassement d'une partie de la voie communale n°78 parcelle nouvellement cadastrée ZS 409 d'une surface de 464m²,

Considérant la volonté de la Drômoise de Céréales d'acquérir la parcelle ZS 409,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- de procéder à la cession de la parcelle ZS 409 au prix de 1.50€/m² soit pour un montant total de 696€,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Unanimité

2010/19. CESSION DE TERRAIN – QUARTIER LES VOUTES – CHEMIN RURAL N°103

Considérant la nécessité d'améliorer le carrefour entre la route départementale n°877 et le chemin rural n°103,

Considérant la délibération en date du 18 décembre 2009, autorisant la désaffectation d'une partie du chemin rural n°103,

Considérant la volonté de Monsieur Semaan et de Monsieur Combal d'acquérir une partie du chemin rural n°103 désaffecté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- de procéder à la cession d'une :
 - partie du chemin rural n°103 désaffecté d'une surface de 73m² à Monsieur Combal pour la somme de 730.00€
 - partie du chemin rural n°103 désaffecté d'une surface de 311m² à Monsieur Semaan pour la somme de 3110.00€

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Unanimité

2010/20. ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A AUTORISATION AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE PROJET DU PLAN DE GESTION DES DRAGAGES D'ENTRETIEN SUR LE DOMAINE CONCEDE DU RHONE DE LA CHUTE DE GENISSIAT AU PALIER D'ARLES

Une enquête publique se déroule du 01 mars au 02 avril 2010 sur une autorisation au titre du code de l'environnement concernant le projet du plan de gestion des dragages d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la Chute de Génissiat au palier d'Arles,
Le conseil municipal est amené à formuler un avis.

Ce point sera examiné lors de la séance du conseil municipal du 26 mars 2010.

Préalablement, il sera vérifié si les ZNIEFF existantes à proximité sont bien prises en compte dans le projet.

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS

Commission d'urbanisme

Robert COMTE présente le compte rendu de la dernière réunion de la commission.

Commission Communication

Intervention de Dominique LONGUEVILLE

Site internet : un premier projet est en cours d'élaboration. Un courrier a été envoyé aux associations pour collecter des informations. L'association Histoire et Patrimoine est sollicitée pour apporter des éléments, photos, etc sur la commune.

Commission Infrastructures

Claude VACHER indique qu'une réunion de la commission est fixée le 17/03/2010 à 18h30.

Commission CMJ

Intervention de Christine CHAPELLE

La commission accueille un membre supplémentaire, Mme Blandine CLUT.

Les jeunes réfléchissent sur l'organisation d'une rencontre avec les personnes âgées, l'information des habitants concernant l'opération « Nettoyons nos chemins », ainsi que l'élaboration d'un logo pour le CMJ.

Commission PLU

Intervention de Daniel GIRON

Une réflexion sur les projets de serres photovoltaïques est en cours, sous l'angle agricole.

PLU : les coûts de raccordement électrique des sites isolés (hors sites à urbanisation future comme la Vanelle) s'élèvent à 230 000 € pour un tiers du territoire étudié. Le SDED doit affiner l'analyse.

Commission Complexe sportif

Pierre CHATRENET indique qu'une réunion de la commission est organisée le 10/03/2010 à 19h pour présenter le projet définitif.

PROJETS ET TRAVAUX EN COURS

QUESTIONS DIVERSES

- Philippe PATOUILLARD rappelle la tenue des Elections régionales les 14 et 21 mars et invite les conseillers municipaux à s'inscrire pour tenir les bureaux de vote.

- Philippe PATOUILLARD informe que, dans un souci de meilleure utilisation du patrimoine communal, le local utilisé par Histoire et Patrimoine a été modifié. Une salle fermée à clé est créée, à disposition exclusive de l'association pour le stockage des archives et du matériel. La deuxième partie servira de salle de réunion, affectée en priorité à Histoire et Patrimoine. Elle sera également à disposition des élus d'opposition pour se réunir. Elle sera aussi mise à disposition du Comité des Fêtes, notamment pour les réunions de préparation du Corso. En dehors de ces utilisations et en fonction des périodes disponibles, la salle pourra être réservée par toute association qui en fera la demande en mairie.

- Gérard ROCH signale que deux regards d'assainissement semblent obstrués au bas du lotissement du Domaine. Jean-Marc REDON précise qu'en tant que délégué du quartier, il vient d'être saisi par courrier de ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée